

Appendix I: Letter from the Ministry of Internal Security and Civil Protection

**MINISTRE DE LA SECURITE
ET DE LA PROTECTION CIVILE**

SECRETARIAT GENERAL

BP: E- 4771 Tél: 20228058 - 20229208



N° 3663 /MSPC-SG-CT-ID

REPUBLIQUE DU MALI

Un Peuple – Un But – Une Foi

Bamako, le 29 NOV 2018

**Le Ministre de la Sécurité
et de la Protection Civile**
A

**Madame le Ministre des Affaires Etrangères
et de la Coopération Internationale**

OBJET: Rapport de l'ONG Human Rights Watch sur les violences communautaires dans la région de Mopti pour l'année 2018.

Référence: Message Fax N°0824 MAECI/DAJ-DREG-CD du 19 novembre 2018.

Comme suite à votre message dont référence et objet ci-dessus, j'ai l'honneur de vous informer que depuis la mise en place du Plan de Sécurisation Intégré des Régions du Centre (PSIRC Mopti et Ségou), la gouvernance et la situation sécuritaire se sont nettement améliorées dans lesdites régions.

Pour les besoins de sécurisation des populations, seize (016) postes de sécurité sur un total de vingt-neuf (029) ont été mis en place et ont largement contribué à la tenue, de façon apaisée, de l'élection présidentielle de 2018.

La couverture sécuritaire s'étend non seulement au fleuve à travers les brigades fluviales et les centres de secours fluviaux, mais aussi aux zones inondée et exondée et à la bande frontalière avec le Burkina Faso.

La mise en œuvre du PSIRC a permis le retour tant de l'administration dans la vingtaine de localités qui en étaient dépourvues que des services sociaux de base comme l'éducation, la santé, les projets agricoles et hydrauliques, les réseaux de télévision et de téléphonie.

L'appui de la communauté internationale est salubre dans cette mise en œuvre, à travers notamment les opérations mixtes, les formations et les constructions de sites pour les postes de sécurité.

Des affrontements entre divers acteurs de l'insécurité ont cependant fait des victimes de part et d'autre, pour lesquels des enquêtes ont été ouvertes aux fins de droit par le Pôle Judiciaire Spécialisé de Lutte contre le Terrorisme et la Criminalité transnationale organisée dont la Brigade d'Investigations Spéciale sera dotée d'unités régionales afin d'en renforcer l'efficacité.

Il importe de rappeler que :

- les conflits entre éleveurs et agriculteurs qui ont toujours existé dans les régions du centre, ont cependant pris de l'ampleur avec le recul de l'administration et la présence de terroristes et de bandits armés ;
- les forces armées et de sécurité n'apportent ni équipement ni formation aux milices qu'elles cherchent plutôt à désarmer. Pour ce faire, la Commission Nationale de Lutte Contre la Prolifération des Armes légères et de petit Calibre et le Secrétariat permanent de la Lutte Contre la Prolifération des Armes légères et de petit Calibre sont à pied d'œuvre à travers des missions de sensibilisation et de collecte des dites armes.

Au titre du renforcement de la cohésion sociale, mon département a mis en place le Plan Cadre pour l'amélioration du lien de confiance entre les forces de sécurité et les populations, qui ambitionne de :

- développer une gestion concertée de la sécurité ;
- assurer une compréhension commune et partagée des rôles et responsabilités de chaque acteur ;
- adapter les capacités des forces de sécurité à un contexte sécuritaire évolutif ;
- asseoir un processus de recrutement plus ouvert.



Général de Division Salif TRAORE

Officier de l'Ordre National

Appendix II: Letter from the Ambassador of Mali to the United States

AMBASSADE DE LA REPUBLIQUE
DU MALI
AUX ETATS UNIS D'AMERIQUE



EMBASSY OF THE REPUBLIC
OF MALI
TO THE UNITED STATES OF AMERICA

Washington, D.C., le 28 Novembre 2018

N0. 2018-127/AMW/ASCC

A Madame Corinne DUFKA,
Directrice Associée, Afrique de l'Ouest
Human Rights Watch

Madame la Directrice,

Faisant suite à votre correspondance en date du 14 novembre 2018, par laquelle vous m'avez soumis le rapport provisoire que Human Right Watch s'apprête à publier sur la violence communautaire dans la région de Mopti en 2018, j'ai l'honneur de vous faire part ci-après, les éléments et commentaires du Gouvernement du Mali :

- Sur les allégations portant sur l'échec du Gouvernement à respecter ses promesses faites au début de l'année 2018, de punir les auteurs des graves violences commises, il est nécessaire de signaler que des enquêtes judiciaires ont été systématiquement ouvertes, toutes les fois ou des faits, susceptibles de constituer une infraction, ont été constatés dans la région de Mopti, parmi lesquels certains ont abouti à un jugement.
- En ce qui concerne les accusations d'absence de poursuite judiciaire contre les responsables de graves violations des droits de l'homme, les enquêtes judiciaires ont été diligentées au niveau du Parquet du Tribunal de Grande Instance de Mopti et du Pole judiciaire spécialisé dans la lutte contre le terrorisme.
- Le Gouvernement du Mali rappelle que malgré les difficultés liées à la situation sécuritaire, la justice malienne continue de poser des actes pertinents dans le cadre de la lutte contre l'impunité sur toute l'étendue du territoire national, particulièrement dans la région de Mopti.

Par ailleurs, il convient de noter que l'évaluation de la situation des droits de l'homme dans notre pays se fait de façon régulière et formelle au niveau des instances internationales comme le Conseil des droits de l'homme à travers ses sessions annuelles et le mécanisme de l'Examen Périodique Universel (EPU). A l'instar des Etats membres du Conseil, les organisations de la société civile internationale participent à ces différentes sessions et examens.

Je voudrais réitérer la disponibilité du Gouvernement du Mali à maintenir une franche collaboration avec votre organisation dans le but de promouvoir davantage les droits de l'homme dans notre pays.

Veillez agréer, Madame la Directrice, l'expression de mes cordiales salutations.

L'Ambassadeur



Mahamadou NIMAGA

Officier de l'Ordre National

Appendix III: Letter from the Minister of Defense and Veterans

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE ET
DES ANCIENS COMBATTANTS

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple - Un But - Une foi

SECRETARIAT GENERAL



N° 03949 / MDAC-SG

Bamako, le 29 NOV 2018

*Le Ministre de la Défense
et des Anciens Combattants*
A

Madame la Ministre des Affaires
Etrangères et de la Coopération
Internationale

Bamako

Objet: Rapport de l'ONG Human Rights Watch.

Référence: Votre Message Fax n°0825/MAECI/DAJ/DREG-CD du 19 novembre 2018.

Comme suite à suite transmission visée en référence, j'ai l'honneur de vous communiquer la position de mon département sur les points soulevés par l'ONG Human Rights Watch.

Les faits articulés contre le Gouvernement et les autorités ne reposent pas sur des preuves tangibles et documentées qui peuvent donner lieu à une discussion. Cependant, la note ci-annexée résume bien la situation du centre et les efforts fournis par les responsables du pays pour stabiliser la situation.

Vous en souhaitant bonne réception, veuillez agréer Madame la Ministre, l'expression de mes salutations distinguées

Pour le Ministre et par ordre,
le Secrétaire Général

Général de Brigade Ibrahim FANE
Chevalier de l'Ordre National

Rapport de l'ONG Human Rights Watch
sur les violences communautaires dans la région de Mopti
pour l'année 2018

Réponse du Gouvernement

Le Gouvernement du Mali a des réserves sur les conclusions du rapport de l'ONG Human Rights Watch sur les violences communautaires dans la région de Mopti pour l'année 2018, tendant à faire croire que les Autorités ont "largement échoué à respecter les promesses faites début 2018, qu'aucune poursuite judiciaire n'a été lancée contre les responsables de graves violations", et que le "manque de responsabilité pour les abus peut encourager les groupes armés à commettre de nouvelles exactions".

Human Rights Watch HRW réfère, par ailleurs, à des témoignages "non documentés" de près de 180 victimes et témoins, qui auraient été obtenus lors d'entretiens réalisés au cours de missions de recherche au Mali.

Ne présentant aucune preuve qui affirmerait leur véracité, ces soi-disant témoins accusent "l'Armée de soutenir les milices ou de collaborer directement avec elles, notamment en leur fournissant des armes et un soutien logistique", des allégations qui n'ont pu être confirmées par HRW elle-même, et prétendent que l'interdiction par les FDS de la circulation de motos entre les villages est appliquée d'une façon non-impartiale, et que "des Chefs de milices auraient reçu ce qu'ils qualifiaient de dons de quelques membres des Forces de sécurité et de responsables du gouvernement".

L'absence de fondement de nombreuses allégations que contient ce rapport relatif aux violences communautaires dans la région de Mopti pour l'année 2018 impose, ci-dessous, les quelques points d'éclaircissements suivants.

1)- Sur les réponses des Forces de sécurité aux violences communautaires en 2018

Les Forces de Défense et de Sécurité (FDS) Maliennes sont astreintes au respect strict de la réglementation sur les Droits de l'Homme. L'usage de la force par les FDS est rigoureusement encadré par les règles d'engagement, les lois et règlements en vigueur. Il reste proportionné à l'ampleur de la menace asymétrique.

En outre, afin de prévenir et rapporter les éventuelles bavures, les Forces de Défense et de Sécurité sont toujours accompagnées en opération d'un détachement de Gendarmerie en préviote dans les zones en proie à la violence dans le Centre du Mali.

Aussi, lorsqu'elles s'avèrent fondées, toutes les allégations d'exactions signalées font systématiquement l'objet d'investigation et des sanctions disciplinaires sont prises à l'encontre de leurs auteurs, sans préjudice des poursuites pénales.

Les allégations de lenteur occasionnelle des délais de réponse des FDS à la violence communautaire s'expliquent, principalement, par l'environnement opérationnel difficile, notamment l'insuffisance des ressources et l'impraticabilité du terrain.

En effet, courant 2018, malgré toutes ces difficultés, les efforts déployés par les Forces Armées Maliennes (FAMA) ont permis la création de plus de quinze nouveaux postes de sécurité dans la région de Mopti, le désarmement effectif de centaines de miliciens de tous bords, la récupération de centaines d'armes des deux camps - Dogon et Peul - ainsi que la destruction d'une centaine de motos lors d'une opération contre les miliciens dogons.

2)- Sur le rôle du Gouvernement

Le Gouvernement du Mali est parfaitement conscient que c'est de la responsabilité de l'Etat de prendre des mesures appropriées pour assurer la sécurité et la protection de ses citoyens, protéger les communautés exposées et désarmer les groupes d'autodéfense là où ils opèrent.

Ainsi, la capacité de l'Etat à se tenir comme un arbitre légitime des conflits locaux a même de soutenir la négociation d'accords entre communautés du Centre, et de répondre aux besoins exprimés par les différentes couches de la population en termes de services sociaux de base, est plus que jamais primordiale pour permettre le retour de la stabilité dans les régions concernées.

Dans ce contexte, le Gouvernement du Mali s'investit sans réserve dans la résolution des tensions communautaires pour une solution et une paix durables, et ne cesse de réitérer son engagement à assumer ses responsabilités envers toutes les communautés Maliennes dans la région et honorer ses obligations en matière de Droits de l'Homme, dans le strict respect des instruments juridiques internationaux auxquels il a souscrit et de sa législation nationale.

Le quatrième déplacement du Premier ministre, Chef du Gouvernement, Monsieur Soumeylou Bouyeve MAIGA, à la tête d'une importante délégation composée de ministres et de parlementaires dans la région de Mopti, le 2 octobre 2018, avait pour objectif de constater le retour progressif des services sociaux de base dans le Centre du Mali, dans le contexte de la rentrée scolaire 2018-2019. Il visait également à accompagner la volonté des populations à s'insérer dans le processus de dialogue politique prôné par l'Etat pour le désarmement des milices: le retour de la paix et de la coexistence pacifique entre les communautés peul et dogon.

Il ne peut s'agir, par conséquent, comme le prétend le rapport de HRW, d'un quelconque échec du Gouvernement de tenir les promesses 2018.

En effet, persuadé des limites d'une réponse exclusivement sécuritaire, le Gouvernement du Mali propose des solutions traitant simultanément les enjeux sécuritaires, politiques et sociaux, en lien étroit avec les acteurs locaux porteurs de revendications.

On note, à cet égard, la mise en place des camps de regroupement pour anciens combattants pour la région Centre, dans les cercles de Douentza, Tenenkou et Koro. Ces camps, en plus de ceux mis sur pied en collaboration avec la MINUSMA pour les régions Nord dans le cadre des programmes de DDR, ont pour principal objectif de désarmer les milices d'autodéfense. Ils offrent, également, une alternative matérielle aux individus désireux de se démarquer des groupes radicaux, en leur proposant un possible accès au processus de DDR.

Parallèlement, un dialogue a été ouvert par le gouvernement malien sur les liens entre sécurité et développement, à travers le lancement du Plan de Sécurisation Intégrée des Régions du Centre (PSIRC) faisant des propositions concrètes sur le redéploiement de FDS Maliennes.

D'autres initiatives, moins formelles ou plus discrètes, ont également vu le jour afin d'ouvrir un dialogue politique avec les parties en conflit dans la région - ainsi des missions de dialogue et de bons offices, ou des contacts entre élites dirigeantes à Bamako et leaders communautaires de la région de Mopti.

3)-**Sur la Justice** et la responsabilité pour les épisodes de violence communautaires en 2018, le Gouvernement du Mali est profondément convaincu que la vérité doit être absolument établie et que justice soit faite pour les violences commises, à la fois au nom du droit des victimes et comme précondition à l'instauration d'une paix durable

Dans ce cadre, les procédures disciplinaires de l'Armée sont désormais complétées par des enquêtes judiciaires appropriées menées par le ministère de la Justice. Aussi, plusieurs autres mesures importantes sont prises, notamment

- l'instruction formelle aux commandants des troupes engagées de remettre dès arrestation à la disposition des unités prévôtales de la Gendarmerie toute personne interpellée lors d'opérations militaires aux fins d'enquête ;
- l'instruction formelle à toutes unités prévôtales de la Gendarmerie de produire un rapport mensuel sur les éventuelles violations des droits humains, et la poursuite de la formation et de la sensibilisation des forces armées en matière de droits humains

C'est dire que le Gouvernement s'efforce de remédier au manque de capacité du système judiciaire national pour enquêter sur les assassinats et autres abus, le pillage, l'incendie et la destruction de villages

Certes, le fait que les enquêtes et les poursuites judiciaires engagées contre les responsables de graves violations ne soient pas toujours communiquées au public ne signifie en aucun cas que celles-ci ne sont pas menées

Les investigations seront diligentées pour tous les cas de violation des Droits de l'Homme signalés aux Autorités. Des sanctions appropriées seront prises et communiquées le cas échéant. Aussi, il est à signaler que l'apparition de cas et les traitements juridiques nécessitent des délais long.

Conclusion

L'expansion des groupes terroristes et les réseaux de criminalité transnationale organisée, ainsi que la prolifération des armes légères et de petit calibre au Centre du Mali doivent être précisément analysées. La création, en mars 2017, d'une coalition de groupes terroristes au Mali, le Jama'at Nusrat ul-Islam wal-Muslimeen (JNIM), associant des groupes armés de la région de Mopti dont la Katiba Macina, semble inscrire les différents groupes djihadistes du Mali dans le cadre d'une lutte globale dépassant les dynamiques strictement régionales.

Les cibles même des attaques dans la région varient fortement- autorités traditionnelles et notabilités locales, la MINUSMA et les forces de défense et de sécurité maliennes, individus particuliers, plus récemment écoles- ce qui complique encore la lecture des actes de violence

Il est, donc, essentiel, dans le contexte actuel, de situer les dynamiques de la violence au Centre Mali dans un contexte plus large et de comprendre les logiques-historiques, politiques, économiques et communautaires de la zone, afin d'y répondre de façon la plus pertinente

Il est aussi et surtout, essentiel que la communauté internationale appuie davantage les efforts du Gouvernement à renforcer les capacités des Forces Armées Maliennes (FAMA) pour s'acquitter de son mandat, notamment, une meilleure protection des populations civiles prises dans la violence communautaire

Bamako, le 27 Novembre 2018